

(1)

(N° 145)

CHAMBRE des Représentants.	KAMER der Volksvertegenwoordigers.
SESSION DE 1927-1928.	ZITTINGSJAAR 1927-1928.
Budget des Recettes et des Dépenses extraordinaires pour l'exercice 1928 (1).	Begroting van de Buitengewone Ontvangsten en Uitgaven voor het dienstjaar 1928 (1).
AMENDEMENTS PRÉSENTÉS PAR LE GOUVERNEMENT.	AMENDEMENTEN VOORGESTELD DOOR DE REGEERING.

Bruxelles, le 10 mars 1928.

*A Monsieur le Président de la Chambre des Représentants,
Palais de la Nation, à Bruxelles.*

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

J'ai l'honneur de vous transmettre une note relative à de nouveaux amendements à apporter au projet de Budget des Recettes et des Dépenses extraordinaires pour l'exercice 1928.

Ils se traduisent par une augmentation de 580,000 francs aux dépenses extraordinaires proprement dites du Ministère des Sciences et des Arts.

Agréé, je vous prie, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

Le Ministre des Finances,
M. HOUTART.

(1) Budget, n° 4-XVI.
Rapport, n° 78.
Amendements, n° 100, 104, 121, 122,
123 et 127.

(1) Begroting, n° 4-XVI.
Verslag, n° 78.
Amendementen, n° 100, 104, 121, 122,
123 en 127.

AMENDEMENTS.**TABLEAU I.****DÉPENSES EXTRAORDINAIRES.**

**Ministère
des Sciences et des Arts.**

**I. — DÉPENSES EXTRAORDINAIRES
PROPREMENT DITES.**

ART. 16. — Enseignement normal. — Construc-
tion, ameublement et aménagement de l'école nor-
male de l'État, à Nivelles fr. 930,000 »

Augmentation de 830,000 francs,

nécessaire pour l'installation du chauffage central à l'école normale de l'État,
à Nivelles.

Il s'agit d'une dépense déjà autorisée antérieurement par la Législature et qui
sera compensée à concurrence de 230,000 francs par les diminutions ci-après :

ART. 17. — Enseignement normal. — Construc-
tion, ameublement et aménagement de l'école
normale de l'État, à Arlon fr. 300,000 »

Nouvelle diminution de 200,000 francs,

résultant du fait que certains travaux de canalisation d'eau et de gaz ont pu être
imputés sur le Budget de 1927.

ART. 21. — Enseignement normal. — Construc-
tion, ameublement et aménagement à l'école
normale de l'État, à Liège fr. 300,000 »

Diminution de 30,000 francs,

résultant du fait qu'une partie des travaux d'achèvement des locaux a pu être
imputée sur le Budget de 1927.

TABEL I.**BUITENGEWONE UITGAVEN.**

**Ministerie
van Wetenschappen en Kunsten.**

**I. — EIGENLIJKE BUITENGEWONE
UITGAVEN.**

ART. 16. — Normaal onderwijs. — Bouw, meubi-
leering en inrichting van de normaalschool van den
Staat, te Nijvel fr. 930,000 »

ART. 17. — Normaal onderwijs. — Bouw, meu-
beleering en inrichting van de normaalschool van
den Staat, te Aarlen fr. 300,000 »

ART. 21. — Normaal onderwijs. — Bouw, meu-
bileering en inrichting van de normaalschool van
den Staat, te Luik fr. 300,000 »